



La criminalisation de l'action syndicale et de l'expression politique ne passera pas

Le Secrétaire Général de l'Union Départementale des syndicats CGT du Nord et une salariée ont été interpellés à 6H00 ce matin à leurs domiciles respectifs par la police judiciaire de Lille.

L'UD CGT 59 se félicite de leur libération et remercie toutes celles et ceux qui se sont mobilisés. Elle exige l'arrêt immédiat des procédures.

Les moyens utilisés par le gouvernement et le Ministère Public de Lille relèvent de l'antiterrorisme : Unités d'intervention spéciales composées de fonctionnaires de police cagoulés, menottage humiliant et violent et finalement placement en garde à vue.

Pourquoi un tel déploiement de forces ? Un communiqué de l'UD CGT 59 en date du 10 octobre 2023, intitulé "La fin de l'occupation est la condition de la paix en Palestine" et un appel au don humanitaire pour la Palestine et le soutien au peuple palestinien.

A l'évidence, aucune déclaration de l'UD CGT 59 ne contient ni d'apologie de terrorisme ni d'incitation à la haine. Constaté que le terrorisme est la conséquence d'une situation sociale, militaire et géopolitique ne saurait en aucun cas constituer ni une caution politique à des actes terroristes ni une infraction pénale. De la même manière, dire que l'opération militaire d'Israël est la réponse aux actes terroristes ne saurait constituer ni une apologie de crime de guerre ni une incitation à la haine contre les Palestiniens.

Cette opération politico-judiciaire est inédite. Elle vise à criminaliser l'action syndicale et plus généralement à empêcher toute expression politique concernant le conflit Israélo-Palestinien qui ne correspondrait pas à la ligne du gouvernement. Elle est le franchissement d'un nouveau seuil dans la limitation des libertés publiques, notamment syndicale et d'expression, garanties par la Constitution.

Une plainte pour dénonciation calomnieuse et dénonciation de délit imaginaire sera déposée ce jour contre l'auteur du signalement. Parallèlement, l'UD CGT 59 a mandaté ses avocats pour poursuivre la voix du nord en diffamation compte tenu des allégations selon lesquelles l'UD CGT 59 aurait cautionné des actes terroristes.

La réduction du périmètre démocratique doit alerter l'opinion publique ainsi que la société civile, les forces politiques et les institutions de la République.

L'UD CGT 59 rappelle son souhait qu'un processus politique aboutisse à instaurer une paix juste et durable entre les deux peuples dans le respect du droit international. Elle appelle à un cessez le feu immédiat et continue à œuvrer en ce sens

l'UD CGT 59.

Contacts :

UD CGT 59 : Samuel Meegens 06 79 54 48 00

Avocats Me Kappopoulos, barreau de Lille 06 61 34 56 18

Me Alimi, Barreau de Paris 06 32 37 88 52